

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 20H00

Présents : Sylvie COMBIER, Guy BONIN, Bruno SIVIGNON, Bernard CADOT, Gilles EMERY, Chantal DUFOUR, Renée JAFFRE, Michel FAUGERE.

Absents :

En entrée de séance, le MAIRE demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le précédent compte rendu qui leur a été remis en main propre avec la convocation de ce jour.

Aucune remarque n'étant faite, le Maire invite les conseillers à traiter de l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte ADMINISTRATIF et Compte de GESTION 2011

Le Maire distribue aux conseillers un tableau faisant état des prévisions budgétaires pour 2011, des dépenses et des recettes réalisées courant d'année 2011. Le Conseil examine les comptes, puis approuve le compte administratif en accord avec les comptes de gestion de la perception de CLUNY comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 23066.17 €

Recettes = 8763.77 €

Résultat antérieur = -14882.17 €

Solde d'exécution d'investissement = -579.77 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 125379.23 €

Recettes = 101956.18 €

Résultat antérieur = 19963.14 €

Solde d'exécution de fonctionnement = 43386.19 €

Soit un résultat global de clôture de 42806.42 €

- Vote du BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR 2012 :

Un exemplaire détaillé des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement a été remis en même temps que le tableau des comptes de 2011 à tous les conseillers en début de séance.

Le Maire détaille les propositions budgétaires envisagées pour 2012 en fonction des dépenses réalisées en 2011.

Après échanges avec les conseillers sur un certain nombre de points (subventions , dotations, recettes).

Le Maire présente aux Conseillers les différents taux des autres communes de la communauté de communes de Matour et sa région, repris sur le dernier bulletin communautaire. Le Maire propose compte tenu des disparités entre notre commune et le reste des communes membres de la Communautés de Communes de Matour et sa région de revoir les taux d'impositions pour cette année 2012. Le Maire propose donc au Conseil les chiffres simulés avec différents taux.

Après réflexion commune, le Conseil décide à l'unanimité de voter le budget primitif comme suit avec majoration des taux de 5%:

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Chap 11 (charges générales) Chap 12 (charge de personnel) Chap 14 (Reversement sur FNGIR) Chap 65 (Charges de gestion courante : contributions aux organismes de regroupement, subventions) Chap 66 (charges financières : intérêt emprunt)	Chap 70 (produit des services : redevance antennes ...) Chap 73 (impôts et taxes) Chap 74 (dotations , subventions et participations) Chap 75 (produit de gestion courante : revenu des immeubles) + RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE = +42806.42 €	Chap 21 (immobilisations corporelles) Chap 16 (emprunt) + RESTES A REALISER 2011 = 0 € + Solde d'exécution 2011 négatif reporté = 579.77 €	Chap 10 (dotations FCTVA, fonds diverses)
133383.42 €	133383.42€	9964.94 €	9964.94 €

- **TAXES LOCALES 2012**

Taxe Habitation : 6.28% pour un produit de 15831 €
 Taxe foncier Bâti : 9.72% pour un produit de 15357 €
 Taxe foncier non bâti : 31.42% pour un produit de 7980 €
 Soit un produit de 39168 €

- **VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Maire fait le point avec les Conseillers sur les attributions des subventions 2012 accordées aux différents organismes et aux associations de droit privé. Les subventions sont donc votées à l'unanimité comme suit :

ADMR : 200€
 ANIMECOLE : 75 €
 RESTOS DU COEUR : 50€
 APF : 35 €

- **TOUR DE GARDE DES ELECTIONS :**

Le Maire fait le point avec les conseillers pour les tours de garde des élections présidentielles du 22/04/2012 et du 06/05/2012.

LE 22/04/2012

HORAIRES	8H – 12H	12H – 15H	15H – 18H
	Bernard CADOT	Bruno SIVIGNON	Gilles EMERY
	Renée JAFFRE	Sylvie COMBIER	Michel FAUGERE
	Guy BONIN		Chantal DUFOUR

LE 06/05/2012

HORAIRES	8H – 12H	12H – 15H	15H – 18H
	Gilles EMERY	Bruno SIVIGNON	Renée JAFFRE
	Guy BONIN	Chantal DUFOUR	Michel FAUGERE
			Sylvie COMBIER

- **DELIBERATION POUR SALLE ANNEXE POUR MARIAGE:**

Compte-tenu de l'exiguïté de la salle de la Mairie,

Le Conseil Municipal décide que la salle communale recevra l'affectation d'une annexe de la Maison Commune pour y célébrer le mariage qui doit se dérouler le samedi 28 Juillet 2012

- **DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE N° 4 du Colombier à Brandon en VOIE RURALE**

Le Conseil se prononce à l'unanimité favorablement pour le déclassement de la voie communale n°4 en voie rurale afin que le délaissé de voirie jouxtant la propriété de Madame RION, puisse entrer dans le domaine privé de la commune, condition nécessaire pour qu'il puisse être cédé à Madame RION aux conditions stipulées lors des 2 précédents conseils (5 Juillet 2011 et 18 Octobre 2011).

Un rendez vous sera pris prochainement avec le Notaire pour la finalisation de la vente.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Néant

FIN DE SEANCE : 21h30